

Adoption en première lecture du projet de loi portant réforme du crédit à la consommation

Le 17 juin 2009, le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi réformant le crédit à la consommation. Ce texte est avant tout destiné à transposer une directive européenne sur les contrats de crédits aux consommateurs. Pour nous, socialistes, c'est une réforme à minima.

Certes, certains points sont plutôt consensuels notamment en matière de publicité et d'information relative à l'offre de crédit. Autre avancée, le prêteur se voit également contraint d'évaluer la solvabilité de l'emprunteur.

Pour autant, d'autres éléments sont loin de faire l'unanimité. Les amendements des socialistes qui allaient beaucoup plus loin que le projet de loi n'ont pas été pris en compte comme ils auraient dus. Par conséquent, le texte adopté se montre bien trop timide à nos yeux.

Nous aurions souhaité que le taux d'usure, taux d'intérêt maximum fixé par la loi, soit bien inférieur à celui proposé, de l'ordre de 20 %. En effet, l'ensemble des taux fléchit excepté celui-ci.

De plus, la création d'un fichier national des crédits à la consommation est bien contenue dans la loi mais a été reportée à plus tard ce qui, une fois de plus, empêche une prévention efficace et n'évitera donc pas de nombreux cas de surendettement.

Enfin, le crédit renouvelable n'a pas fait l'objet de l'attention nécessaire malgré une avancée, celle d'un montant minimum à rembourser par versement. Ce crédit est la plupart du temps utilisé par la partie la plus modeste de la population pour faire face à des difficultés financières. Du fait de ses faibles ressources, elle n'a pas accès à d'autres types de crédit moins coûteux et peut alors basculer facilement dans le surendettement.

Une fois encore, le gouvernement et la majorité tournent le dos aux populations les plus fragiles.